

Image not found or type unknown



Succession avec un dossier de surendettement

Par **bicquet**, le **23/02/2012** à **10:35**

Bonjour,
Je suis sous l'effet d'un dossier de surendettement. Si je décède mes créanciers peuvent t'ils se retourner vers mes enfants? doivent t'ils refuser les droits de succession?

Par **Marion2**, le **23/02/2012** à **18:35**

Bonjour,
Si vos enfants refusent la succession, ils n'auront rien à régler. En revanche, s'ils acceptent la succession, ils devront régler vos dettes.
Cordialement.